

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS PRE-NATIONALE MASCULINE

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat « Pré-Nationale Masculine » (PNM).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat de France de Nationale Masculine 3 (NM3).

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

16 associations sportives :

- a- Les Associations sportives descendantes de NM3 la saison précédente
- b- Les Associations sportives maintenues en PNM compte tenu des descentes de Championnat de France
- c- Les Associations sportives issues de la RM2.

Article 3 : Système de l'épreuve

Championnat en trois phases :

- En première phase,

PN	PN

Les 16 Associations sportives sont groupées en deux poules de 8 disputant des rencontres aller-retour à l'issue desquelles un classement est établi.
A l'issue de la première phase, les 16 équipes seront de nouveau regroupées en quatre poules de quatre suivant les résultats obtenus.

1a
2a
3a
4a
5a
6a
7a
8a

1b
2b
3b
4b
5b
6b
7b
8b



Poule A	Poule B
1a	2a
4b	3b
5a	6a
8b	7b
Poule C	Poule D
1b	2b
4a	3a
5b	6b
8a	7a

Une deuxième phase en quatre poules de 4 en tenant compte non pas des résultats de la première phase mais des classements de chaque équipe.

Match en aller-retour (6 journées)

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive régionale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).

Une troisième phase de PLAYOFFS pour les équipes classées premières et secondes des poules de la phase 2.

¼ de finales en match aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

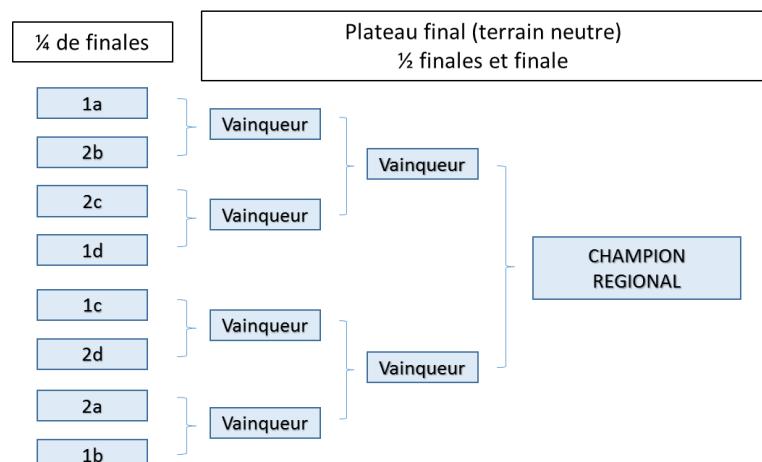
Puis ½ finales et finales en match aller uniquement sur le même weekend sur terrain neutre.

Les finalistes masculins montent en NM3.

Un match de classement aura lieu le dimanche. L'équipe victorieuse de cette rencontre accédera en NM3.

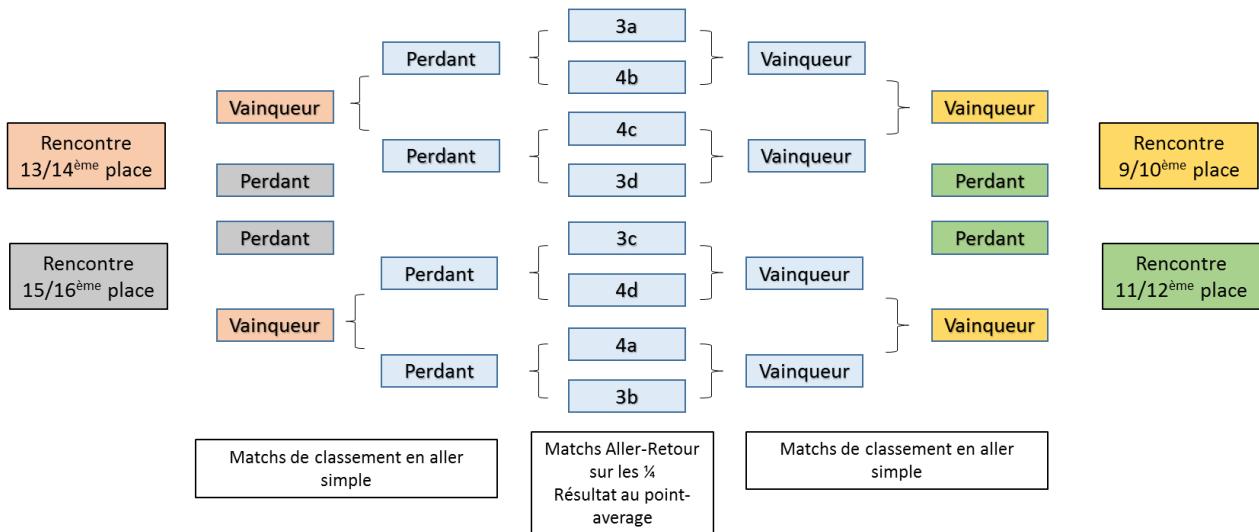
Une troisième phase de PLAYDOWNS pour les équipes classées troisième et quatrième de chaque poule de la phase 2.

¼ de finales en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).



En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes.

Puis autant de matchs de classement nécessaire afin de classer l'ensemble de toutes les équipes de la neuvième à la seizième place.



Tournoi des AS

A l'issue de la première phase du championnat, les 2 premiers de chaque poule se rencontrent lors d'un tournoi se déroulant entre la 1^{ère} et la 2^{ème} phase. Les ½ finales opposeront le 1er de la poule A au 2ème de la poule B et le 1er de la poule B au 2ème de la poule A.

Le vainqueur de ce tournoi obtient une place qualificative pour la division NM3 sous réserve qu'il accède aux Playoffs à l'issue de la 2^{ème} phase.

Article 4 : Montées et descentes

Montées :

- Les Associations sportives classées 1er, 2ème à l'issue des Playoffs accéderont à la division NM3 la saison suivante.
- L'Association sportive qui a remporté le tournoi des As et qui était qualifiée pour les Playoffs, accédera la division NM3 la saison suivante.

Si cette Association sportive est finaliste des Playoffs, l'association sportive classée 3^{ème} à l'issue de ces Playoffs accédera la division NM3 la saison suivante.

Si cette Association Sportive n'était pas qualifiée pour les Playoffs, l'association sportive classée 3^{ème} à l'issue de ces Playoffs accédera la division NM3 la saison suivante.

- La détermination des places 5 à 8 sera déterminée en fonction du ranking cumulée entre la première phase et la deuxième phase. Le point 1 du ranking (article 69 des règlements sportifs généraux) ne sera pas pris en compte (classement dans chaque poule) du fait des 2 phases précédentes.

- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accèsion (ou ne pourrait pas y accéder), l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement sera proposée.

Descentes :

- Le principe de base (cas où le nombre de montées est égal au nombre de descentes) est la descente des équipes classées de 13 à 16 vers la RM2 la saison suivante. La détermination des places de 9 à 16 étant effectuée lors des Playdowns.

- Le nombre d'équipes descendantes vers la RM2 est fonction du nombre de descentes de NM3. :

La Ligue Ile de France se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat de PNM selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats fédéraux. Le principe de base reste basé sur la différence entre le nombre de montées et le nombre de descentes.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : Samedi 20h30

Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 7

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS	JN / ON
Nb maximum	10	3*	Interdit	3*	5	2 JN ou 1 JN+1 ON

* les licences JC1 et JT ne sont pas cumulutatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Les joueuses doivent avoir le statut CF-PN.

La modification de la licence de JH à JN ou de OH à ON doit être demandé à la FFBB après paiement des droits correspondants

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.

Désignations

Arbitres 2 arbitres désignés par le CRO
OTM 2 désignés par la CRO
réglé par la caisse de péréquation
réglé par le club recevant

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Entraîneur disposant du CQP complet ou ER (ou inscrit à la formation CQP/P2-P3) et ayant été recyclé (recyclage annuel) + une licence JC, TC ou JL.

Il n'est pas possible de cumuler les fonctions de joueur + entraîneur

Obligations sportives

1 équipe séniors masculine et 2 équipes jeunes masculines (U20M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées.

Nota :les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.

Charte de l'arbitrage

Réserve